



République Française
Département de la Marne
Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

SEANCE DU 22 mars 2021

Le vingt-deux mars deux mil vingt-et-un à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Bourgogne-Fresne, légalement mis en place et convoqué le 15 mars 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Fresnes-Reims, commune déléguée de Bourgogne-Fresne, sur convocation de Monsieur Nicolas HABARE, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice sauf Monsieur EDWIGE Raymond et Madame PREVOTEAU Florence.

Madame LUISIN Caroline est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 19 février 2021.

À la suite d'une remarque de Yasmine, le dernier compte-rendu a été modifié au sujet de l'augmentation des impôts.

Adopté à l'unanimité.

Fixation du conseil municipal : vendredi 02 juillet 2021.

DELIBERATIONS

1. Vote des taux

À la suite de la dernière simulation de la part du conseiller de la DGFIP, les impôts sont revenus vers nous en précisant qu'il y avait une erreur de simulation.

Cette année, il y a la réforme de la taxe d'habitation donc la commune sera compensée à l'euro près, la simulation a été faite sur les taux de 2018, or comme beaucoup de communes ont augmenté pour profiter d'un effet d'aubaine alors le législateur a finalement pris comme référence les taux de 2017. Pour Bourgogne Fresne, cela a pour conséquence pour nous, une perte fiscale.

Avec la simulation nous aurions dû avoir 391 000 euros, or si on veut maintenir ces chiffres, il faudrait augmenter les impôts d'au moins 35 000 euros. Ce qui n'est pas possible et contraire à l'avis demandé aux conseillers lors du dernier conseil.

En conclusion, le bureau a voté à l'unanimité de présenter au conseil municipal une augmentation de taux permettant d'augmenter les recettes fiscales de 20000€. Cela représente une augmentation du taux de 2,22 points (moins de 20 euros d'augmentation pour une personne payant une taxe foncière de 750€). Cette augmentation compensera partiellement la baisse des revenus de la commune. En plus des 30 000€ d'économie déjà prévu, un effort de 15 000 euros en économie supplémentaire devra être réalisé.

Monsieur le Maire précise que nous allons maintenir tous les investissements prévus cette année, pour l'année prochaine la question se pose. On compte beaucoup sur la commission communale des impôts directs pour faire un travail de fond. Une première réunion a eu lieu la commission a bien compris l'enjeu de son rôle : répartir plus équitablement l'effort fiscal des habitants.

Les taux 2021 proposés sont pour le foncier bâti 34.15% et pour le foncier non-bâti 11.09%

Vote : contre : 2 ; abstention : 2 ; pour : 13

Vu les taux appliqués en 2020

Considérant les besoins de la commune,

Le conseil municipal, après avoir délibéré avec 2 votes contre, 2 votes abstentions et 13 votes pour :

- *DECIDE d'appliquer un coefficient de 1.069527 sur les taux d'imposition des taxes directes locales 2020 et d'adopter les taux proposés pour 2021,*

2. Vote du compte administratif 2020

Monsieur le Maire présent le bilan de l'année 2020 puis sort de la salle.

Madame MUTZIG prend la parole et demande s'il y a des questions.

N'ayant aucune question, elle propose de passer au vote du compte administratif.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire reprend sa place.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Investissement

Dépenses	Prévu :	506 500.00 €
	Réalisé :	338 949.00 €
	Reste à réaliser :	100 400.00 €
Recettes	Prévu :	506 500.00 €
	Réalisé :	267 996.69 €
	Reste à réaliser :	132 000.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 030 039.00 €
	Réalisé :	709 170.46 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	1 030 039.00 €
	Réalisé :	1 059 494.55 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-70 952.31 €
Fonctionnement :	350 324.09 €
Résultat global :	279 371.78 €

3. Vote du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de valider les comptes du trésorier.

Il rappelle que le compte de gestion doit être à l'identique du compte administratif.

Vote à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

4. Vote de l'affectation des résultats 2020

Monsieur le Maire propose un report à l'article 001 : 70 952.31 euros, à l'article 1068 : 39 352.31 euros et à l'article 002 : 310 971.78 euros.

Vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
 CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
 CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 55 956.70 €
 - un excédent reporté de : 293 367.39 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 350 324.09 €
 - un déficit d'investissement de : 70 952.31 €
 - un excédent des restes à réaliser de : 31 600.00 €

Soit un besoin de financement de : 39 352.31 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT 350 324.09 €
 AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 39 352.31 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 310 971.78 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 70 952.31 €

5. Budget prévisionnel 2021

Le Maire explique le projet de budget 2021,

Au niveau des charges du personnel, il y a des dépenses URSSAF que nous n'avons pas pu passer en fin 2020 à cause des indemnités de départ des deux licenciements. De plus, nous faisons l'objet d'un contrôle URSSAF pour l'année 2019.

Le maire explique qu'il ne faudra pas dépasser 650 000 euros.

N'ayant pas de question sur le fonctionnement, le Maire passe à la partie investissement.

Nous prévoyons 9 000 euros de subvention assainissement.

Ainsi que 50 000 euros de voiries : 10 000 euros pour le carrefour rue de Loivre, 10 000 euros pour le carrefour rue de saint Etienne + environ 20 bordures de protection de parking + marquage à refaire + panneaux à changer.

Pour la partie de la rue de la Libération allant de la Mairie à la route de Fresne, nous avons lancé une opération budgétaire appelée « Traverse » sur laquelle nous mettons 7 500 euros pour une pré-étude d'un maître d'œuvre pour les dépenses à faire sur cette partie de route.

Dans le cadre de la voirie, Monsieur le Maire ajoute que lors du conseil d'avril, nous passerons une délibération pour demander une subvention au département.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions en investissement :

Monsieur PEREIRA demande si pour les salles nous allons faire des diagnostics, Monsieur le Maire explique que c'est un travail de fond, il faut étudier les possibilités et monter le dossier, ça sera plutôt pour 2022. A ce jour, nous n'avons pas de solution, si en septembre, le bilan budgétaire est plutôt bon, peut-être que certains projets pourront être avancés. Pour le moment avant de refaire l'électricité il faut revoir les problèmes de fuites.

Le but étant d'être efficace dans la dépense.

Pour la voirie, nous mettons la priorité sur les deux carrefours, la commission voirie connaît maintenant son budget, à elle de travailler pour l'utiliser à correctement.

Vote du budget prévisionnel : vote unanimité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif pour l'année 2021 de la commune Bourgogne-Fresne :

Investissement

Dépenses : 318 502.31 €
 Recettes : 318 502.31 €

Fonctionnement

Dépenses : 1 062 668.00 €
Recettes : 1 062 668.78 €

6. Demande de voirie à la Communauté urbaine du Grand Reims

La commune doit faire des demandes pour les 5 années à venir.

Le Maire explique que le but c'est de sortir un plan sur 5 ans. Avec le Grand Reims et des élus des villages du pôle Beine Bourgogne, il a visité tous les villages et les besoins des communes, c'est intéressant car tout le monde n'a pas la même façon d'évaluer ses besoins.

Le Grand Reims donne une limite de 5 besoins, avec Monsieur EDWIGE 4 besoins urgents :

- La rue de la libération enfouissement des réseaux tant que réseaux pas enfui, pas d'intervention du département donc pas de trottoir. En plus, il y aura des dépenses pour la commune
- La création d'un éclairage public quartier de l'Europe : en 2019 environ 15 000 euros de dépenses mais cet éclairage public n'est pas connu du SIEM donc c'est à notre charge.
- La voirie complète rue du village à Fresne les Reims,
- L'enfouissement réseaux et éclairage publique rue E. GOVIN si le SIEM intervient on aura l'enfouissement des réseaux

En terme d'enfouissement des réseaux il reste G de Bohan, Rue de Saint Etienne et rue de la Vallée
Il reste beaucoup de travaux à notre charge.

En plus de ces 4 besoins urgents, nous allons demander des travaux moins urgents pour les rues suivantes,

A Fresne : rue de l'école et rue Quantinet

A Bourgogne : impasse de la collinette (il n'y a pas de bitume), rue de la Croix gilles (qui est dans un triste état), ruelle Fleury (qui est un chemin de terre), rue Maurice Guiot (ou il y a beaucoup de trous, ruelle Jauron, Chemin de la saule.

Pour les travaux rue de la Libération, le Maire rappelle que la communauté urbaine a, à sa charge l'écoulement des eaux de pluie, cela représente environ 1 million d'euros pour tous les travaux.

Ici on ne demande que des travaux voirie. L'eau et l'assainissement c'est une autre demande.

Le maître d'œuvre doit d'abord tout chiffrer, après on ira voir le Grand Reims.

Monsieur BONHOMME demande comment faire pour avoir un lampadaire : la charge de la CU et du SIEM, il faudrait en demander un en plus mais c'est de la création donc à la charge de la commune soit environ 5 000 euros.

Madame STEINMETZ demande comment cela se passe pour les nids de poule : c'est à nous de commander de l'enrobé à froid et boucher les trous nous-même sur les routes communales pas départementales. Pour la Rue Chevalot : c'est plutôt une purge à demander au Grand Reims : il faut le faire rapidement. Tout ce qu'on peut passer en entretien est à signaler.

Vote : unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

Décide :

De valider les besoins des travaux des voiries, décrits et priorisés selon les fiches annexées à la présente délibération.

De transmettre ces besoins au pôle territorial dans le cadre de la préparation de la programmation annuelle qui sera débattue en conférence de territoire.

De mandater le maire pour être le référent de la commune, notamment avec le maître d'œuvre.

De mandater le maire (de demander une présentation en conseil municipal) pour valider le projet avant consultation des entreprises.

7. Bornage du quartier de l'Europe

Avant de commencer à évoquer ce dossier, Monsieur le Maire demande à Madame STEINMETZ de pas prendre part à la discussion ni au vote.

Le maire explique que les bassins sont cédés au Grand Reims par le transfert des compétences, pour le dossier, on prévoit un corridor d'environ 1.20 autour pour prévoir une sente piétonne en cas de nouvelles constructions sur le terrain à côté.

Vote unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- *DE VALIDER le transfert de propriété en faveur de la communauté urbaine du Grand Reims*
- *D'ADOPTER la nouvelle délimitation de propriété visée ci-dessus.*
- *D'AUTORISER le Maire à signer tout acte afférent à cette dernière.*

8. Création d'un emploi non-permanent

La personne qui va remplacer la secrétaire qui part a été choisie après les entretiens. Cependant, la personne ne pourra pas venir avant 1 mois au mieux et au pire 3 mois. De plus, les deux agents du CLIC sont en arrêt. Carole a été détachée en renfort au CLIC, Gaëlle reste seule à gérer le secrétariat de mairie et commence à prendre du retard.

Monsieur le Maire souhaite une personne en renfort au secrétariat pour faire l'accueil.

Des votes de régularisations seront fait en fin d'année entre la commune et le CLIC.

Vote : unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3, 1°,

- *ADOPTE la proposition du Maire.*
- *DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.*

9. Comité des fêtes

Les statuts du comité des fêtes prévoient que le conseil soit représenté par deux conseillers au sein du bureau du comité des fêtes. Ces personnes ne pourront pas se présenter au poste de président, trésorier ou secrétaire.

La séance est suspendue 5 minutes afin de permettre aux conseillers de se concerter.

Monsieur le Maire lance un appel aux candidatures.

Madame STEINMETZ et Monsieur LABROUSSE se portent candidats

Vote : unanimité

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DESIGNE Madame Martine STEINMETZ et Monsieur Gilles LABROUSSE comme représentants du conseil municipal au bureau de comité des fêtes de la commune.*

AUTRES ORDRES DU JOUR

10. Urbanisme

Après l'ouverture de chantier à la suite de l'autorisation de travaux, il faut vérifier si tout est bien conforme aux demandes.

Monsieur LABROUSSE présente un document pour procéder aux contrôles d'achèvement de chantier.

Monsieur le Maire informe qu'il faut également faire un travail de fond pour régulariser tous les documents dont les personnes n'achèvent pas les chantiers.

C'est un travail important, l'urbanisme et les impôts étant liés, nos recherches peuvent amener à régulariser certaines situations fiscales.

11. Jardins communaux

Actuellement, nous avons 3 jardins disponibles, une demande d'attribution a été faite, un sera attribué à la commission espaces verts. Il reste un jardin à proposer à la population.

Il faudra procéder à une ouverture de candidature motivées jusqu'au 12 avril.

12. Logements sociaux

Il s'agit de faire un point sur les garanties / caution des emprunts :

Pour le Crédit foncier, il s'agit de Reims habitat qui a 2 prêts, dont les montants sont de 119 400 euros et 493 470 euros

Pour la banque des territoires, il y a le foyer Rémois qui a 6 prêts dont le montant total est de 609 099.58 euros à rembourser et Plurial Novilia qui a 4 prêts dont le montant total est de 1 140 178.32 euros à rembourser.

13. Espaces verts

Les représentants du comité consultatif font une présentation de leur travail

- Compostages collectifs, ils seront installés dans le courant de l'été 2021 pour les personnes sans jardin ou avec un petit jardin, le but étant, à terme, de couvrir toute la commune. Pour le moment, au niveau des participants, il y a 6 retours de Bourgogne et 12 pour Fresne.
- Jachères fleuries, l'idée est de favoriser la biodiversité, les pollinisateurs, égayer le visuel du village autour du boulodrome, au niveau de l'ancienne mare à Fresne et aux abords de l'église avec l'installation d'équipements divers comme les hôtels à insectes, ruches et autres....
- Nettoyage de printemps, opération nettoyage de printemps le samedi 22 mai de 9h à 12h, le comité invite toutes les bonnes âmes à se joindre à eux.
- Jardin des mots et des senteurs, il s'agit d'une opération qui aura lieu au printemps 2021 près de la médiathèque avec des manifestations organisées par la BDM et la médiathèque.
- Jardin et verger partagé, il s'agit d'un projet à l'étude pour le printemps 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- **CCAS** : Problème avec les demandes de subventions, certains dossiers non pas été déposé à temps auprès du grand Reims. Cela représente 8 dossiers sur les 10 déposés auprès du CCAS, ce qui signifie que le CCAS ne pourra pas étudier ces dossiers.
- **Recrutement espaces verts** : la personne a été choisie, elle est diplômée en espace vert et commencera le 1^{er} avril durant un mois pour commencer. Pour les cimetières, une entreprise va être retenue pour l'entretien des espaces verts.
- **Brocante** : il y a peu de chance d'en faire une mais si c'est possible dans la crise sanitaire, nous ferons ce qui faut pour la mettre en place.
- **Elections** : le Maire rappelle qu'elles auront lieu les 13 et 20 juin prochain, il faudra que les conseillers s'inscrivent pour les tours de garde des deux bureaux de vote, il y aura besoin de 24 personnes.
- **PLU** : le 15 avril on connaîtra le nom du maître d'œuvre

- **Relevés topographiques** : des piquets sont plantés à divers endroits, c'est pour faire une étude de la future déviation sur le territoire de la commune.
- **Methabaz** : nous avons fait un constat d'irrégularité sur l'autorisation d'exploitation. Une présentation aurait dû être faite avant le commencement des travaux et cela n'a pas été le cas depuis novembre 2018 date de délivrance de l'autorisation. Un courrier en LRAR a été envoyé le 13 mars. L'entreprise a un délai de 15 jours pour répondre, à défaut, nous prendrons un arrêté interruptif de travaux. Puis le dossier passera au préfet et à la juridiction concernée. Monsieur PEREIRA indique que cela va générer un approvisionnement de l'ordre de 800 camions que ceux-ci ne passeront pas dans Bétheny mais qu'il ne faut pas exclure qu'un certain nombre passeront dans les rues de Bourgogne-Fresne. Le maire en profite pour informer le conseil qu'il y a 3 projets de méthaneurs : 1 au niveau du fort de Fresne, 1 à la BA 112 et 1 à Bourgogne. Lors d'une réunion, le CIP Nord a fait comprendre au Maire que la rue de la Vallée et la rue de la Libération ne sont pas prioritaires pour le département malgré leur état. Le Maire va écrire au département pour demander son intervention vu le très mauvais état des routes à cause du passage des camions., il faut prévoir un plan d'investissement et de subventions. Ces projets sont bien utiles à Bazancourt et pour le développement économique du département et la commune en subit tous les désagréments sans en tirer un seul avantage.
- Madame LEGER : prend la parole au sujet du PROXI, il sera prochainement en liquidation ou risque de revendre avant la fin de l'année
- Madame STEINMETZ demande si la commune était au courant du passage des convois exceptionnels, le maire répond que oui, nous avons souvent des demandes de ce genre.
- Monsieur LEJEUNE demande s'il est possible d'avoir le règlement de transport des camions avec des produits très inflammables (33) dans les agglomérations. Le Maire répond qu'il va se renseigner.

Ayant épuisé l'ordre du jour, et n'ayant plus de question, la séance lève la séance à 22h00

Séance est close à 22h00

Prochaines réunions de conseil : Vendredi 23 avril 2021 à 19h
Lundi 17 mai 2021 à 19h